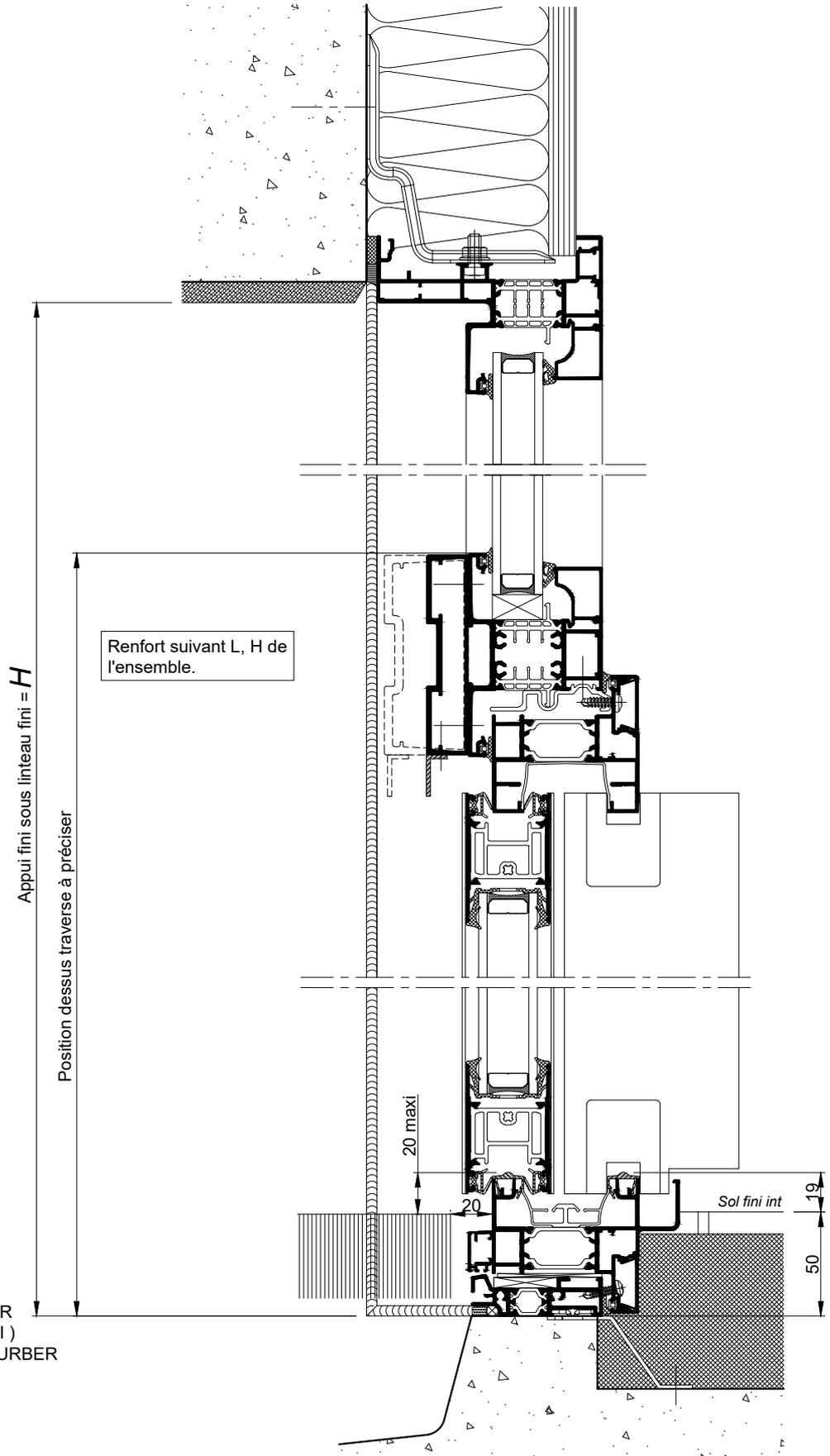


COULISSANT AVEC IMPOSTE FIXE OU OUVRANTE  
CAS DU PASSAGE HANDICAPE

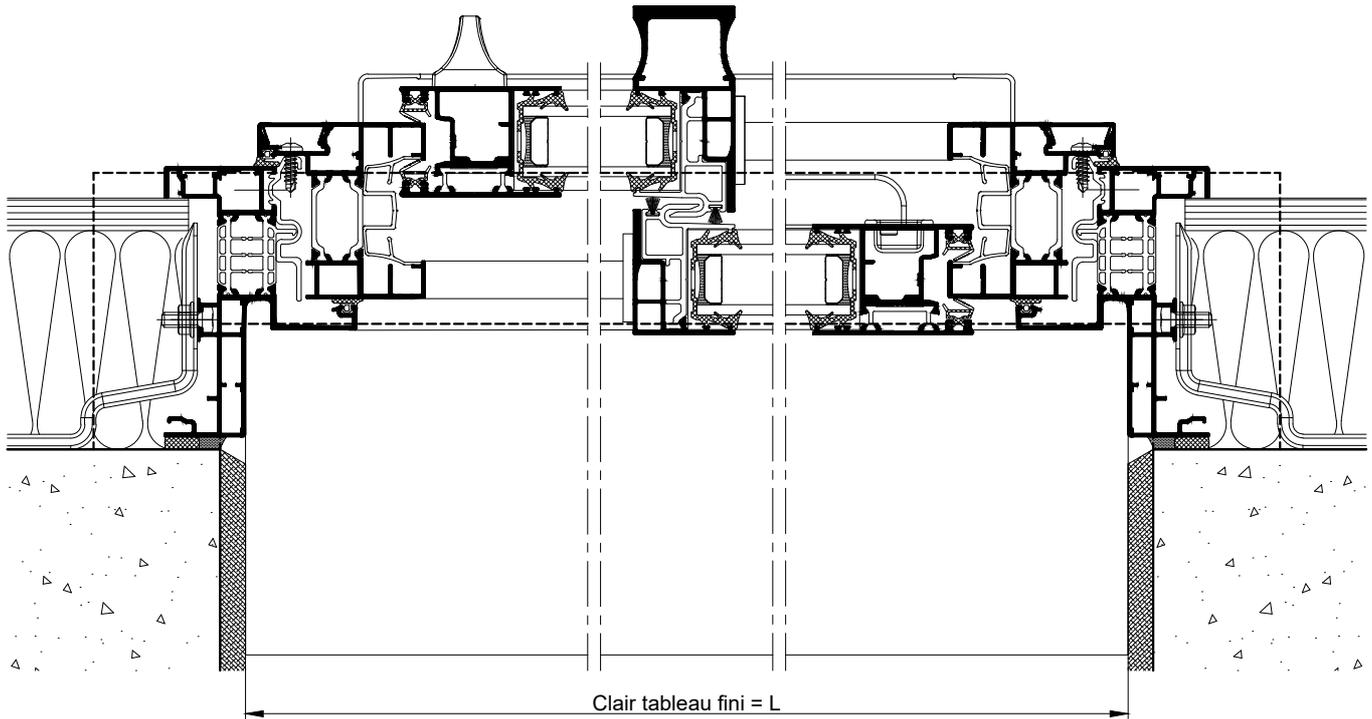


CAS DE MISE EN OEUVRE AVEC  
CAILLEBOTIS.  
DALLE SUR PLOTS OU PLANCHER  
DRAINANT ( SOL EXTERIEUR FINI )  
CEUX CI NE DOIVENT PAS PERTURBER  
LES DRAINAGES DU CHASSIS.

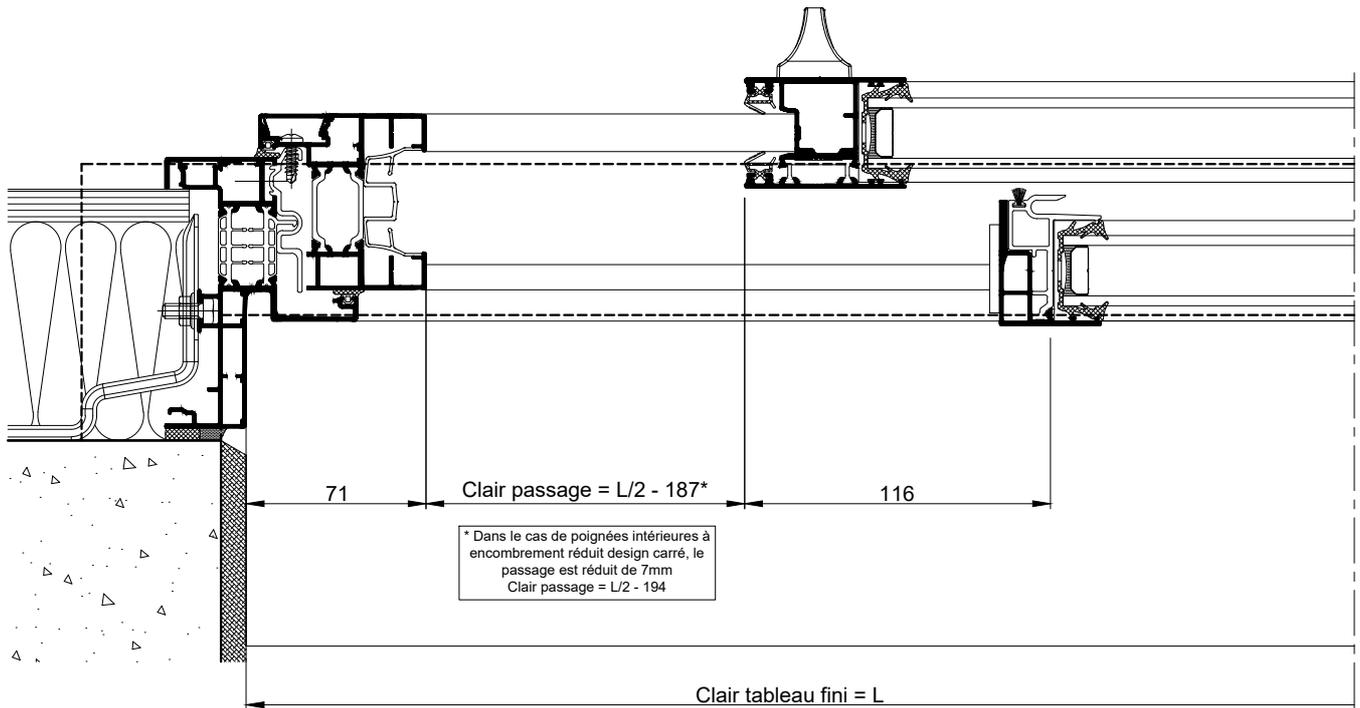
La mise en oeuvre doit être effectuée en respect  
des règles, normes et DTU en vigueur.  
Sous charges d'exploitation, la déformation  
verticale de la structure devra être limitée à 3mm.

COUPE VERTICALE Ech 1/3

COULISSANT AVEC IMPOSTE FIXE OU OUVRANTE  
CAS DU PASSAGE HANDICAPE



COUPE HORIZONTALE Ech 1/3



COUPE HORIZONTALE  
PARTIELLE Ech 1/3

NOTA : Suivant l'Arrêté du 1 août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées.  
le clair passage du vantail couramment utilisé doit être obligatoirement supérieur à 830mm

- Le clair passage du vantail de service de la porte-fenêtre 2 vantaux doit-être obligatoirement supérieur à 830mm, ce qui donne une cote L mini pour 2 vantaux égaux de 1985 mm.

La mise en oeuvre doit être effectuée en respect des règles, normes et DTU en vigueur.  
Sous charges d'exploitation, la déformation verticale de la structure devra être limitée à 3mm.